



Le chantier a commencé en avril 2012 et la réception des travaux a été réalisée en octobre 2013

© Communauté de communes du pays de Saint-Flour



La salle multisports est homologuée par la fédération française de handball en classe II et peut donc notamment accueillir des compétitions jusqu'en Nationale 1 pour les hommes

© Communauté de communes du pays de Saint-Flour

22

## Multi-activités pour rimer avec attractivité

La communauté de communes du pays de Saint-Flour (15) vient d'inaugurer son nouveau centre multisports, premier équipement sportif du territoire à être labellisé BBC. L'objectif était notamment d'offrir un équipement adapté à la pratique de haut niveau en renforçant l'attractivité du territoire. ▶

en bref

La salle principale peut accueillir les disciplines traditionnelles ainsi que l'escalade, avec une structure artificielle d'escalade (SAE) de 24 m de long et le tir à l'arc avec 15 cibles fixes.

Le complexe sportif dispose également d'une salle spécifique avec une double aire de pratique pouvant répondre à la fois aux besoins du club de judo et à ceux des autres disciplines dans le domaine des arts martiaux.

Une serre et un patio couvert ont été intégrés au projet permettant de créer « des espaces tampons ou tempérés » réduisant les pertes énergétiques au niveau des parois mitoyennes qui ne sont pas en contact direct avec l'extérieur.

Après avoir acheté le gymnase de la Sanfloraine en 2003, les élus de la communauté de communes du pays de Saint-Flour ont décidé d'engager une réflexion pour la construction d'un nouvel équipement sportif intercommunal. L'objectif étant de répondre aux besoins et exigences actuelles en matière de sports collectifs en salle et d'activités sportives intérieures, à la fois pour les besoins des clubs du territoire que ceux des scolaires. Ainsi, une large concertation avec les clubs et les fédérations sportives s'est engagée pour définir les attentes de chacun. Puis, en 2009, le bureau d'études spécialisé IPK a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité et de pré-programmation pour la construction d'un complexe couvert multisports intercommunal.

**Une salle multisports pour les sports collectifs, l'escalade et le tir à l'arc**  
Cette grande salle multisports de 2 018 m<sup>2</sup>

est homologuée par la fédération française de handball en classe II, c'est-à-dire pour les compétitions jusqu'en D2 pour les féminines, en Nationale 1 pour les hommes et le niveau national pour les jeunes. La salle dispose de deux tracés transversaux de mini-handball en configuration gradins escamotables repliés, ce qui multiplie les possibilités de pratique, notamment pour les entraînements des jeunes et les ateliers d'EPS. Bien évidemment, tous les autres sports collectifs (basket-ball, volley-ball, badminton...) peuvent être pratiqués. En outre, le complexe sportif ayant vocation à devenir le principal lieu de pratique sportive du territoire, en particulier pour des compétitions devant réunir de nombreux spectateurs, la salle peut accueillir ponctuellement diverses disciplines autres que les sports collectifs de salle : compétitions de judo, de gymnastique... Par ailleurs, en pignon intérieur de cette grande salle, on trouve une structure artifi-

cielle d'escalade (SAE) de 24 m de long et 9 m de haut. « Elle présente un fort intérêt pour le secteur scolaire et le développement des activités physiques de pleine nature. De plus, cette installation permet de compléter le maillage du territoire auvergnat en SAE et d'encourager la pratique de cette activité sur le pays de Saint-Flour », indique Guy Delpeuch, vice-président de la communauté de commune en charge des travaux et des équipements. Enfin, afin de permettre une pratique intérieure du tir à l'arc à 18 m et 25 m, l'aménagement de 15 cibles fixes a été réalisé sur le deuxième mur pignon de la grande salle. Cet aménagement permet ainsi au club de poursuivre le développement de son activité

et d'organiser des compétitions de niveau départemental et régional. Au niveau des équipements complémentaires, la salle dispose de 646 places de gradins (dont 318 escamotables). Lors des matchs d'envergure, des places de gradins supplémentaires pourront être installées occasionnellement, sur la surface d'assurage de la structure artificielle d'escalade, avec un système de protection du public permettant ainsi de pouvoir approcher les 1 000 places assises. L'espace comprend également quatre vestiaires collectifs, deux dédiés aux arbitres, une zone technique de gestion des installations de compétition (pupitre technique, commande de la sonorisation, de l'affi-

### les dates clés du projet

- 16 juillet 2009** : délibération du conseil communautaire pour le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre et la désignation du jury
- 10 septembre 2009** : 25 candidatures, trois sont retenues
- 8 janvier 2010** : sur les trois projets, le jury retient celui de HBM Architectes
- Avril 2012** : préparation et mise en sécurité du site
- Mai 2012** : terrassements et réseaux
- Juin 2012/mars 2013** : gros œuvre
- Décembre 2012/ janvier 2013** : pose de la charpente bois et de la couverture
- Avril/septembre 2013** : aménagement et équipement intérieur
- 30 octobre 2013** : réception des travaux
- 4 novembre 2013** : ouverture au public

### FICHE TECHNIQUE

**Maître d'ouvrage** Communauté de communes du pays de Saint-Flour

**Architecte** HBM Architectes

**Surface couverte** 6 452 m<sup>2</sup>

**Fournisseur sol sportif** NC

**Fournisseur équipements sportifs** Nouansport

**Fournisseur mur d'escalade** Kit Grimpe

**Durée des travaux** 18 mois

**Coût** 6 188 360 €

### Subventions

- ▶ Conseil général du Cantal : 996 000 €
- ▶ Conseil régional d'Auvergne : 934 243 €
- ▶ CNDP : 560 000 €
- ▶ DETR : 538 206 €



Ce nouvel équipement dispose d'un dojo de 469 m<sup>2</sup> et divers autres espaces pour avoir une offre diversifiée

© Communauté de communes du pays de Saint-Flour

23



charge...) et des locaux de stockage du matériel sportif.

**Un secteur dojo de 469 m²**

**et divers autres espaces**

Le complexe sportif dispose également d'une salle spécifique avec une double aire de pratique pouvant répondre à la fois aux besoins du club de judo et à ceux des autres disciplines dans le domaine des arts martiaux. D'une dimension d'environ 22 m x 12 m avec un dégagement unilatéral de 2,50 m, cette salle dispose de ses propres vestiaires et sanitaires.

En outre, une salle multifonctions d'environ 200 m², avec une hauteur de 4 m, a été créée pour répondre à divers besoins : aux associations potentiellement intéressées par une salle de ce type, aux besoins scolaires du premier et second degrés, dont les interlocuteurs rencontrent souvent manifesté une réelle demande pour ce type d'aménagement. Par ailleurs, le site dispose de divers autres espaces :

- ▶ Un lieu d'accueil, constituant le point d'accès principal aux divers espaces, et de réception de 305 m² ;
- ▶ Une zone administrative et de service de 132 m² : cet espace est destiné à l'accueil de l'équipe affectée à la gestion du complexe, des associations et du secrétariat officiel. Il comprend également des vestiaires et locaux de service réservés au personnel en

charge de l'entretien et de l'animation de l'équipement ;

- ▶ Des locaux annexes et de services de 40 m² avec une infirmerie, un local anti-dopage et des locaux de stockage ;
- ▶ Des locaux techniques : chaufferie, locaux et centrales de traitement de l'air et ventilation et locaux électriques ;
- ▶ Une zone de stationnement, située en sous-sol, incluant 96 emplacements de véhicules légers et un parc deux roues.

L'objectif était notamment d'offrir un équipement adapté à la pratique de haut niveau en renforçant l'attractivité du territoire.

**Un bâtiment BBC au sens de la RT2005**

Le but des installations est d'utiliser l'énergie disponible sur le bâtiment pour éviter tout gaspillage et toute production d'énergie futile



et de réduire de manière significative les coûts de fonctionnement. Quelles que soient les évolutions futures des énergies utilisées, le traitement thermique de toutes les parois limitent pour toujours les pertes calorifiques inutiles vers l'extérieur. De plus, une serre et un patio couvert ont été intégrés au projet. Ils permettent de créer « des espaces tampons ou tempérés » réduisant les pertes énergétiques au niveau des parois moyennes qui ne sont pas en contact direct avec l'extérieur. Pour l'été, c'est le phénomène inverse, les parois des locaux en contact avec les espaces tampons n'ont pas le rayonnement direct du soleil, de plus, la serre possède une casquette et le patio assure la ventilation naturelle.

En outre, la ville de Saint-Florent est bien ensolaillée, par conséquent, la serre orientée sud-est permet de capter le rayonnement solaire direct et de stocker la chaleur par « effet de serre ». Cette énergie captée permet le préchauffage de l'air neuf avant son introduction dans les locaux de manière mécanique ou naturelle par l'intermédiaire des ouvrants directs. Il est prévu l'installation de 40 m² de capteurs solaires thermiques orientés sud sur chassiss en toiture pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Cette disposition permet d'économiser environ 26 000 kWh EP/an et évite le rejet de 7 tonnes de CO<sub>2</sub>/an. Les coûts de consommations en chauffage, eau chaude et électricité seront globalement réduits de 57 % par rapport à la réglementation actuelle (RT2005).

Cet équipement était très attendu pour la pratique du haut niveau et le développement de certains sports sur notre territoire. Chaque semaine, environ 1 600 personnes fréquentent le complexe. Depuis l'ouverture, le club de hand a doublé son public lors des rencontres de nationale. Il faut souligner l'important travail de concertation avec les utilisateurs afin de connaître leurs besoins et ainsi répondre au mieux aux attentes de chacun. Les différentes associations ou encore les établissements scolaires ont été consultés, ce qui permet aujourd'hui d'avoir un équipement qui donne satisfaction sur le plan sportif et de l'accueil. Autre point, la Communauté de communes, qui est engagée dans un programme Agenda 21, travaille sur les économies d'énergies ou l'utilisation des énergies renouvelables. Le bâtiment a fait l'objet d'une approche environnementale forte, niveau BBC, bardage bois, parking en sous-sol pour limiter l'impact. Une étude est en cours pour la construction d'une chaufferie bois qui pourrait alimenter aussi les bâtiments publics voisins (lycée, caserne des pompiers, gymnase municipal, centre hospitalier...).

**Pierre Jarlier,**  
président de la communauté de communes du pays de Saint-Florent